

La Fédération Québécois de Boxe Olympique sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de l'Association sont en vigueur aux Jeux du Québec.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE L'ASSOCIATION

Juvenile (nés en 1997-1998), avec la possibilité de sur-classement pour les cadets (1999)

Niveau novice (n'ayant jamais pris part à un combat lors d'une compétition classe ouverte) avec un maximum de 10 combats.

CATÉGORIES	SEXE
46 kg	F
54 kg	F
63 kg	F
46 kg	M
52 kg	M
58 kg	M
64 kg	M
70 kg	M

B) AFFILIATION

Doit être affilié à la FQBO selon le tarif en vigueur avant la tenue du tournoi.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2013

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE
Juveniles -46, -52, -58, -64, -70 kg	Né entre 01-01-1997 et 31-12-1998	Masculin
Juveniles -46, -54, -63 kg	Né entre 01-01-1997 et 31-12-1998	Féminin

- N.B. :**
- Sont admissibles à la Finale provinciale, uniquement les vainqueurs des finales régionales (explication des exceptions plus loin)
 - Une tolérance de 700gr sera accordée lors de la pesée officielle qui se déroule après l'heure du midi. (Uniquement la première journée de compétition)
- * Possibilité de surclassement pour un athlète né en 1999.

B) SURCLASSEMENT

Le surclassement est autorisé uniquement pour les athlètes nés entre le 01-01-1999 et le 30-06-1999.

C) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

*3 athlètes – Prioritairement de 1 par catégorie

*2 gars – 1 fille

Entraîneur - accompagnateur

Minimum : 1 entraîneur

Maximum : 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur

Les finales régionales pour la sélection des athlètes devront avoir lieu entre le 1^{er} décembre 2012 et le 31 janvier 2013. Ces finales devront offrir la possibilité aux participants d'être finalistes pour chacune des catégories énumérées en 1.A. Les membres de l'équipe régionale seront alors nommés suite à un tirage au sort tenu parmi les vainqueurs suivant la compétition. Il est obligatoire de participer à la compétition pour être membre de l'équipe régionale. Un champion sans opposition est considéré comme ayant participé uniquement s'il se présente à la pesée médicale de cette finale régionale. **Les champions ayant eu le plus de combats lors de cette finale seront privilégiés.

*À supposer la situation où il y aurait 2 championnes et un champion, avec un finaliste chez les gars (il y aurait donc eu que 2 gars à la finale régionale), la règle du 2 gars 1 fille devra être respectée. Le finaliste gars sera de l'équipe régionale (exception à la règle d'un membre par catégorie) alors qu'il devra y avoir un tirage

au sort pour décider qu'elle fille y sera. Si jamais il n'y a que 3 boxeurs finalistes dans une région, et que les 3 sont dans la même catégorie, ces 3 pourront être membres l'équipe.

*Il y a obligation de respecter le critère de représenter les 2 sexes dans les équipes régionales. Seulement les régions qui n'auront pas de champions chez les deux sexes pourront s'abstenir. Si une région n'a pas de champion chez les filles, elle pourra être représentée par 3 gars. Si une région n'a pas le minimum de 2 champions chez les gars, elle pourra être représentée par plus d'une fille. Peu importe le résultat de la finale, advenant le cas où il y aurait que 2 gars lors d'une finale, peu importe le nombre de fille, les 2 gars seront membres de l'équipe, même s'ils sont de la même catégorie.

**Le départage des champions concernant le nombre de combats est le seul bris d'égalité permettant aux champions ayant disputés le plus de combats d'être membres de l'équipe sans passer par le tirage au sort. S'il y a 3 boxeurs qui ont plus de victoires lors de cette finale que les autres champions, ceux-ci sont automatiquement choisis sur l'équipe, à condition de respecter les points ci-haut. Exemple, si 3 gars sont champions avec tous trois combats et que deux filles sont championnes avec 1 combat chacune, il faudra respecter la règle du 2 gars – 1 fille. Il y aura donc tirage au sort entre les 3 gars pour trouver les 2 membres, et la même chose entre les 2 filles. Les autres champions ne seront pas retenus. Un champion sans opposition sera privilégié un finaliste qui a gagné 2 combats mais qui aura perdu en finale.

D) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Un entraîneur devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

- « Introduction à la compétition – Partie A » et l'évaluation éthique en ligne
- ou
- Niveau 1 certifié (équivalence de l'ancien programme P.N.C.E)

De plus, les entraîneurs qui accompagneront les équipes à la Finale, devront être sélectionnés par les conseils régionaux respectifs.

E) AFFILIATION ET MODALITÉS

Doit être affilié selon le tarif en vigueur pour la division d'âge et doit être complétée avant le début de la finale régionale.

F) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition ou camp d'entraînement par division d'âge, division de sexe et par catégorie de poids.

G) ADMISSIBILITÉ – QUALIFICATION DE LA RÉGION

- La région devra avoir tenu un événement entre décembre 2011 et mai 2012
- Il est obligatoire de tenir une finale régionale ou un camp d'entraînement.

H) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Lieu de résidence. Advenant deux adresses, celle inscrite sur le bulletin scolaire sera prioritaire.

I) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Même qu'utilisée pour les autres tournois. Un tableau comme pour le tennis alors que le gagnant d'un combat passe à l'étape suivante et que le perdant est éliminé. Les étapes devraient être les 1/4 de finale, 1/2 de finale et la finale. La possibilité d'avoir deux champions dans une catégorie et lors de la finale provinciale est plausible. La réglementation officielle de la fédération est appliquée pour les combats.

Il y aura pesée et médical uniquement pour les athlètes qui sont en compétition le jour même.

Advenant le cas où il y aurait plus de 8 participants dans une catégorie il y aurait une création, par tirage au sort, de deux pools ayant même nombre de participants si possible. Ceux deux pools seront gérés comme deux catégories distinctes, ayant chacune leur médaillés d'or, d'argent et de bronze.

J) SUBSTITUTION

Permise. Les substituts seront tirés au sort au même moment que les membres de l'équipe. Ils devront donc avoir participé à la finale régionale. La priorité des substitutions ira aux champions restants. Advenant le cas où il n'y a pas assez de champions pour dresser la liste des 3 substituts, la suite du tirage se fera parmi les finalistes.

K) EXCLUSION

Athlètes ayant pris part à plus de 10 combats avant la finale régionale d'hiver 2013.

L) MÉDAILLES

Maximum Or : 16. Argent : 16. Bronze : 32

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Or :	10pts
Argent :	7pts
Bronze :	5pts
Quart de finale :	3pts
Huitième de finale :	1pts

M) TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort devra être fait par le représentant régional en respectant ces points :

- Dans l'heure suivant la finale régionale, sur place.
- Devant un minimum de 2 témoins.
- Les noms devront être inscrits sur un bout de papier de qui auront tous la même dimension, et pliés de la même façon.
- Les bouts de papier devront être déposés dans un contenant non transparent, empêchant de pouvoir voir au travers.
- Le représentant devra remplir le formulaire Jeux du Québec 2013 - Finale Régionale – Membres Équipe exigé par la FQBO.

Toute exception à quelque règlement ci-dessus mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la Fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.